

RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00189
Numéro SIREN : 489 198 192
Nom ou dénomination : SERRURERIE METALLERIE TEISSIER

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2019 sous le numéro de dépôt B2019/007295

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/007295**
n° de gestion : **2006B00189**
n° SIREN : **489 198 192 RCS Vienne**

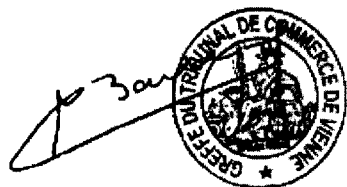
Le greffier du Tribunal de Commerce de Vienne certifie avoir procédé le 01/08/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SERRURERIE METALLERIE TEISSIER - Société à responsabilité limitée
za Grange Neuve 38790 Diemoz -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



694495

Désignation de l'entreprise : SARL Serrurerie Métallerie Teissier Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 | 2 |

Adresse de l'entreprise ZA grange neuve 38790 DIEMOZ Durée de l'exercice précédent * 1 | 2 |

Numéro SIRET * 4 | 8 | 9 | 1 | 9 | 8 | 1 | 9 | 2 | 0 | 0 | 0 | 3 | 6 Néant *

				Exercice N clos le, <u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	89 345	22 705
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	29 951	7 673
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE	50 197	50 197
	Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières *	BH	BI	7 500	7 500	
TOTAL (II)		BJ	BK	119 296	88 075
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	13 300	13 300
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES (3)	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	63 680
Autres créances (3)		BZ	CA	10 869	10 869
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	247 042	247 042
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	5 127	5 127
	TOTAL (III)	CJ	CK	340 018	340 018
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écart de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	119 296	428 093

Renvois : (1) Dont droit au bail : _____ (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : **CP** _____ (3) Part à plus d'un an : **CR** _____

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : _____ Stocks : _____ Créances : _____

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL Serrurerie Métallerie Teissier		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....6 000...)			DA	6 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	600
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)			DG	323 316
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	2 110
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (II)			DL	332 026
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (III)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)			DV	5 593
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	33 509
	Dettes fiscales et sociales			DY	51 254
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régul.	Autres dettes			EA	5 712
	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	96 067	
Ecart de conversion passif *			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	428 093	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	96 067	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

		Exercice N		Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
Désignation de l'entreprise : <u>SARL Serrurerie Métallerie Teissier</u>				Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

④

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL Serrurerie Métallerie Teissier		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	149	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	149	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	351	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	616 615	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	614 505	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	2 110	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	7 666
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 783
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	40 500
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
VNCEAC				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	500
Dotation exceptionnelle				149		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise <u>SARL Serrurerie Métallerie Teissier</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS	114 881	KT		KU	1 880
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	10 291	KW		KX	
		Matériel de transport *					KY	37 179	KZ		LA	2 100
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	1 410	LC		LD	2 233
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN	163 760	LO		LP	6 213
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T
Autres participations						8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés						IP	20 200	IR		IS	29 997	
Prêts et autres immobilisations financières						IT	7 500	IU		IV		
TOTAL IV						LQ	27 700	LR		LS	29 997	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	191 460	OH		OJ	36 210	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1		2				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CO		D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions						IS		MG		MH
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT	4 712	MJ	112 050	MK	112 050
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers					IU		MM	10 291	MN	10 291
		Matériel de transport					IV	14 179	MP	25 100	MQ	25 100
	Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW	1 410	MS	2 233	MT	2 233
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA	
Avances et acomptes						NC		ND		NE		
TOTAL III						IY	20 300	NG	149 673	NH	149 673	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		O0		M7	
	Autres participations						I0		O1		OY	
	Autres titres immobilisés						I1		2B	50 197	2C	50 197
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	7 500	2F	7 500
	TOTAL IV						I3		NJ	57 697	NK	57 697
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		O2	207 370	OL	207 370	

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 3 1 1 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL Serrurerie Métallerie Teissier Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

CT *af*

Désignation de l'entreprise SARL Serrurerie Métallerie Teissier Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains				PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	80 548	QA	13 508	QB	4 712	QC	89 345
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD	5 630	QE	1 029	QF		QG	6 659
	Matériel de transport			QH	36 702	QI	388	QJ	14 179	QK	22 912
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	729	QM	1 060	QN	1 410	QO	380
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT	
TOTAL III				QU	123 610	QV	15 985	QW	20 300	QX	119 296
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	123 610	ØP	15 985	ØQ	20 300	ØR	119 296

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6		
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				N6
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4				S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7				U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5				V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3				W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			NY			NZ				NZ
CADRE C											

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL Serrurerie Métallerie Teissier				Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
	1	2		3		4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	7C	UB	UC	UD	
		UE	UF			
		UG	UH			
		UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CT

07

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	7 500	UV		UW	7 500			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	63 680		63 680					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	4 238		4 238					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	4 928		4 928				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 228		1 228				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	475		475					
	Charges constatées d'avance		VS	5 127		5 127					
	TOTAUX		VT	87 176	VU	79 676	VV	7 500			
	RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	33 509		33 509						
Personnel et comptes rattachés		8C	10 975		10 975						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	18 315		18 315						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	21 146		21 146					
Obligations cautionnées		VX									
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	818		818						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	5 593		5 593						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 712		5 712						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	96 067	VZ	96 067						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

CT

Désignation de l'entreprise SARL Serrurerie Métallerie Ferronnerie		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2018		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	2 110	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					18
		- imposées au taux de 0 %					ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
						TOTAL I	2 110	WR	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
			- imposées au taux de 0 %					WH	
			- imposées au taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY			
Majoration d'amortissement *						XD			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés <i>(4 septies)</i>)	K9	Entreprises nouvelles <i>(14 septies)</i>	L2	Jeunes entreprises innovantes <i>(art. 44 septies A)</i>	L5	XF	
		Pôle de compétitivité hors ClCE <i>(Art. 44 undecies)</i>	L6	Société investissements immobilier cotées <i>(art. 208 C)</i>	K3	Zone de restructuration de la défense <i>(11 terdecies)</i>	PA		
		ZFU-TE <i>(art. 44 octies et octies A)</i>	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser <i>(art. 44 duodecies)</i>	1F	Zone franche d'activité <i>(art. 44 quaterdecies)</i>	XC		
		Bassin urbain à dynamiser <i>(art. 44 sexdecies)</i>	PP	Zone de revitalisation rurale <i>(art. 44 quinquedecies)</i>			PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI		XG	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	4 928	XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		XO	
								2 818	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SARL Serrurerie Métallerie Teissier</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	2 818
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	2 818
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

of

CT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL Serrurerie Métallerie Teissier</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	8 191		Dividendes		ZD	8 191					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE							
					Report à nouveau	ZF							
	TOTAL I	ØF	8 191			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG						
										TOTAL II		ZH	8 191
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	19 605				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8		XQ	35 813				
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	8 541				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES		ST	67 048				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	131 006				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	1 987				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS		9Z	23 890				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	25 877				
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY	111 594				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	44 177				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *							ØB	68 053				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%			
	- Numéro de centre agréé *				XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

CT



12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL Serrurerie Métallerie Teissier

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations*	1	Mat engins gros o	4 712	4 712		
	2	Materiel de trans	14 179	14 179		
	3	Materiel de burea	1 410	1 410		
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
I - Immobilisations*	1						
	2	500	500	500			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (8)) (14)			500				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10)) (15)							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (16)							

(A)

(B)

(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL Serrurerie Métallerie Teissier Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a ~~sexies-0~~ bis du CGI) ❸.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a ~~sexies-0~~ du CGI) ❹.

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H ❻
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ❷	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹	À 15 % ou à 16,5 % (1) ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CT

8

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL Serrurerie Métallerie Teissier Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ef

CT

Désignation de l'entreprise: <u>SARL Serrurerie Métallerie Teissier</u>										Néant <input type="checkbox"/> *												
Exercice ouvert le: <u>01012018</u> et clos le: <u>31122018</u>						Données en nombre de mois		1	2													
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																						
Effectif moyen du personnel * :								YP	4,00													
Dont apprentis								YF														
Dont handicapés								YG														
Effectifs affectés à l'activité artisanale								RL	2,00													
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																						
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								OA	614 141													
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								OK														
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OL	500													
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								OT														
TOTAL 1								OX	614 641													
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OH	1													
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								OE														
Subventions d'exploitation reçues								OF														
Variation positive des stocks								OD	1 300													
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								OI														
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								XT														
TOTAL 2								OM	1 301													
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																						
Achats								ON	144 041													
Variation négative des stocks								OQ														
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								OR	51 340													
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OS														
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								OZ														
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OW	76													
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								OU														
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								O9														
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OY														
TOTAL 3								OJ	195 457													
IV - Valeur ajoutée produite																						
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								OG	420 485													
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).								SA	420 485													
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case						EV	<input checked="" type="checkbox"/>															
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)						GX	614 641		Effectifs au sens de la CVAE *		EY	4,00										
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)																						
Période de référence																						
GY		0	1	/	0	1	/	2	0	1	8	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	8
Date de cessation																						
HR																						
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																						
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																						

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 4 8 9 1 9 8 1 9 2 0 0 0 3 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL Serrurerie Métallerie Teissier

ADRESSE (voie) ZA grange neuve

CODE POSTAL 38790 VILLE DIEMOZ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 600

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique TEISSIER Prénom(s) Gérald
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 300
Naissance: Date 30/04/1973 N° Département 69 Commune Lyon Pays
Adresse : N° Voie Rue de la Méraudière
Code Postal 38790 Commune Diemoz Pays

Titre (2) M Nom patronymique TEISSIER Prénom(s) Christophe
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 300
Naissance: Date 02/01/1972 N° Département 69 Commune Lyon Pays
Adresse : N° 61 Voie rue du travail
Code Postal 38230 Commune Pont de Cheruy Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 48919819200036

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL Serrurerie Métallerie Teissier

ADRESSE (voie) ZA grange neuve

CODE POSTAL 38790 VILLE DIEMOZ

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	[]	Dénomination	[]	N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]	Code Postal	[]	Commune	[]
						Pays	[]
Forme juridique	[]	Dénomination	[]	N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]	Code Postal	[]	Commune	[]
						Pays	[]
Forme juridique	[]	Dénomination	[]	N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]	Code Postal	[]	Commune	[]
						Pays	[]
Forme juridique	[]	Dénomination	[]	N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]	Code Postal	[]	Commune	[]
						Pays	[]
Forme juridique	[]	Dénomination	[]	N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]	Code Postal	[]	Commune	[]
						Pays	[]
Forme juridique	[]	Dénomination	[]	N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]	Code Postal	[]	Commune	[]
						Pays	[]
Forme juridique	[]	Dénomination	[]	N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]	Code Postal	[]	Commune	[]
						Pays	[]

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 - Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Handwritten marks: 'CT' and a signature.



Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime spécial de taxation du tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL Serrurerie Métallerie Teissier ZA grange neuve 38790 DIEMOZ	
SIRET 4 8 9 1 9 8 1 9 2 0 0 0 3 6	Mél : snt38@orange.fr
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Serrurerie Métallerie	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%		2 818
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W	
		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

IMPUTATIONS	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

CONTENU D'UN IMPÔT ASSURÉ PAR UN TERRITOIRE ÉTRANGER	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

ENTREPRISE SOUS GOUVERNEMENT ÉTRANGER	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI x NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	Ciel compta

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable	Nom et adresse du contribuable
LATITUDE SAONE RHONE 6, rue de savoie 38070 ST QUENTIN-FALLAVIER Tél: 0474955429	Tél:
CGA/OMGA / Viseur conventionné (cocher la case correspondante)	Nom et adresse du déclarant
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné	Date: 30042019 Lieu: DIEMOZ
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Gérant Gérald TEISSIER
	Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2019

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
Gérald TEISSIER	300	2018	87 952					
Rue de la Méraudière 38790 Diemoz								
Christophe TEISSIER	300	2018	88 013					
61 rue du travail 38230 Pont de Cheruy								

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUÉS A LONG TERME IMPOSÉS A 15%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾		MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁵⁾		MVLТ réalisée au cours de l'exercice	
		MVLТ restant à reporter	

CT 9



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL Serrurerie Métallerie Teissier

du _____

Adresse ZA grange neuve 38790 DIEMOZ

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	TEISSIER Joris Serrurier Métallier				217 allée des Coquelicots 38460			
2	JOLY Livio Serrurier métallier				1 Rue des Grandes Bruyères 38790			
3	TEISSIER Nathalie secrétaire				Rue de la Méraudière 38790 DIEMOZ			
4	TEISSIER Carole Technicienne de surface				61 rue du Travail 38230 Pont de Cheruy			
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	30 427	956		31 383				31 383
2	22 688	956		23 644				23 644
3	14 445		484	14 929				14 929
4	4 465		150	4 614				4 614
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	72 025	1 911	633	74 570				74 570

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		2 453
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		1 654
Total		4 107

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2018.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	78 677	- de l'exercice ..2018.. ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire Gérald TEISSIER À DIEMOZ, le 30/04/2019
Gérant

Signature,

2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/ 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
			Néant
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
CIC		4 928	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			73 915
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SARL Serrurerie Métallerie Teissier

Société à responsabilité limitée

au capital de 6 000,00 Euros

Siège social : ZA grange neuve

38790 DIEMOZ

R.C.S : 489 198 192

Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce Exercice clos le 31/12/2018

Chers associés,

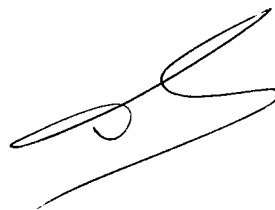
En application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les conventions visées aux-dits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

Nom de l'associé concerné par la convention: Christophe TEISSIER et Gérald TEISSIER

Détail des opérations de la convention: Loyers à la SCI TEISSIER pour n montant de 34.800€

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

La gérance



SERRURERIE METALLERIE TEISSIER
ZAC Grange Neuve 38790 DIEMOZ
Tél 04 72 48 59 73 - Fax 04 72 48 76 81
mail : smt38@orange.fr
Siret : 489 198 192 00036 - APE : 4332B
N° TVA : FR11 489 198 192

SARL Serrurerie Métallerie Teissier

S.A.R.L. au capital de 6 000,00 Euros

Siège social : ZA grange neuve

38790 DIEMOZ

R.C.S VIENNE : 489 198 192

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/06/2019

Le 28/06/2019,
à 08h00,

Monsieur Gérald TEISSIER, détenant 300 parts sociales,
Monsieur Christophe TEISSIER, détenant 300 parts sociales,

associés de la société **SARL Serrurerie Métallerie Teissier**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Gérald TEISSIER, préside la séance en qualité de Co-gérant

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.


Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat du gérant,
- Révision de la rémunération de la gérance,

Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **un bénéfice de 2 109,87** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **2 109,87** Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 2 109,87 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Les associés déclarent être informés que :

- Depuis le 01 janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12.8% au titre de l'impôt sur les revenus et 17.2% de prélèvements sociaux,
- Le prélèvement forfaitaire obligatoire no libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12.8%-CGI, art.117 quater),
- Peuvent demander à être dispensés du prélèvement forfaitaire no libératoire de 12.8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.
- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire no libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

CT Qf

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre la SCI TEISSIER et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'expiration du mandat des co-gérants, décide de renouveler ledit mandat pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019.

Le gérant aura les mêmes pouvoirs que ceux qui lui ont été précédemment dévolus.

Christophe TEISSIER et Gérald TEISSIER, présents à la réunion, ont déclaré accepter le renouvellement de leur mandat

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale approuve la rémunération des co-gérants : 85.038,15€ pour Gérald TEISSIER et 85.061,50€ pour Christophe TEISSIER ainsi que les cotisations obligatoires et facultatives qui s'y rapportent.

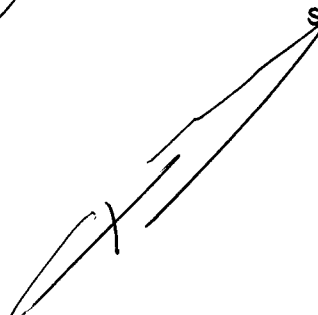
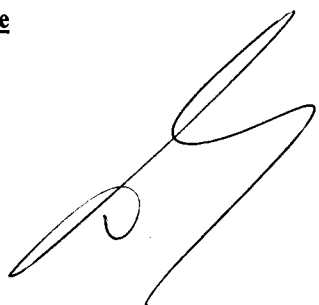
Résolution n° 6

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance



SERRURERIE METALLERIE TEISSIER
ZAC Grange Neuve 38790 DIEMOZ
Tél 04 72 48 59 73 - Fax 04 72 48 76 81
mail : smt38@orange.fr
Siret : 489 198 192 00036 - APE : 4332B
N° TVA : FR11 489 198 192

SARL Serrurerie Métallerie Teissier

Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000,00 Euros
Siège social : ZA grange neuve

38790 DIEMOZ
R.C.S : 489 198 192

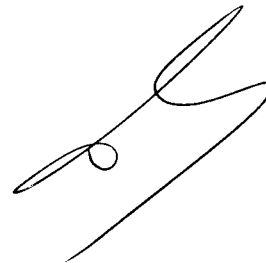
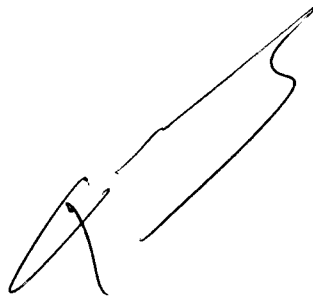
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/06/2019 **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018**

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir un **bénéfice** de **2 109,87** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **2 109,87** Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 2 109,87 Euros

Pour copie certifiée conforme
La gérance



SERRURERIE METALLERIE TEISSIER
ZAC Grange Neuve 38790 DIEMOZ
Tél 04 72 48 59 73 - Fax 04 72 48 76 81
mail : smt38@orange.fr
Siret : 489 198 192 00036 - APE : 4332B
N° TVA : FR11 489 198 192